

Communiqué aux actionnaires

CS Investment Funds 3

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 89,370

(ci-après la «**société**»)

-
- I. Les actionnaires de la société sont informés par la présente que le Conseil d'administration de la société (le «Conseil d'administration») a décidé de modifier le prospectus de la société (le «Prospectus»), de modifier le chapitre 2 «**CS Investment Funds 3 – Récapitulatif des classes d'actions**» et le chapitre 5 «**Participation à CS Investment Funds 3**» afin de réviser les conditions d'éligibilité pour que les investisseurs soient éligibles aux classes d'actions D.
 - II. Les actionnaires de la société sont en outre informés que le Conseil d'administration a décidé de modifier le chapitre 4 «**Politique de placement**» et plus précisément la section «Prêt de titres» (i) afin de réviser la répartition du revenu brut généré par les opérations de prêt de titres entre les compartiments participants et le principal prêteur de titres, et plus spécifiquement pour augmenter la part du revenu brut qui est créditée aux compartiments participants, ainsi que (ii) supprimer «Credit Suisse AG» comme l'un des principaux prêteurs de titres.
 - III. Les actionnaires de la société sont en outre informés que le Conseil d'administration a décidé de modifier le chapitre 7 «**Facteurs de risque**» et plus spécifiquement la section «Risques liés au programme CIBM» afin de préciser que, si un compartiment est cogéré par les co-gestionnaires de portefeuille, au moins un d'entre eux s'est enregistré en tant qu'établissement qualifié dans le cadre du programme CIBM via l'agent de transaction et de règlement d'obligations interbancaires.
 - IV. Les actionnaires de la société sont en outre informés que le Conseil d'administration a décidé de modifier le chapitre 17 «**Banque dépositaire**» afin de supprimer la phrase concernant la nomination de sous-dépositaires faisant partie du Credit Suisse Group.
 - V. Les actionnaires de la société sont en outre informés que le Conseil d'administration a décidé de modifier le chapitre 19 «**Obligation réglementaire de communication**» afin de réviser la formulation concernant la politique de rémunération de la société de gestion.
 - VI. Les actionnaires de la société sont en outre informés que le Conseil d'administration a décidé de mettre à jour le chapitre 22 «**Principaux participants**» afin de refléter la composition actuelle du Conseil d'administration de la société de gestion.
 - VII. Les actionnaires de la société sont en outre informés que le Conseil d'administration a décidé de remplacer les références à «Credit Suisse Group» par des références à «UBS Group» tout au long du prospectus.
 - VIII. Les actionnaires du Credit Suisse (Lux) Fixed Maturity Bond Fund 2024 S-V sont en outre informés que le Conseil d'administration a décidé de modifier le chapitre 23 «**Les compartiments**» et plus particulièrement (i) la section «Gestionnaires de placements» pour refléter les noms des co-gestionnaires de placements actuels du Credit Suisse (Lux) Fixed Maturity Bond Fund 2024 S-V, c'est-à-dire UBS Asset Management (Singapore) Ltd. et UBS Asset Management (Hong Kong) Ltd., et (ii) la section «Principes de placement» afin de préciser

qu'au moins un des co-gestionnaires de placement, au nom du compartiment, s'est enregistré en tant qu'établissement qualifié dans le cadre du programme CIBM par l'intermédiaire d'un agent de transaction et de règlement d'obligations interbancaires onshore.

- IX. Les actionnaires de la société sont en outre informés que le Conseil d'administration a décidé d'apporter d'autres modifications mineures au Prospectus.

Les termes en majuscules utilisés dans le présent avis mais non définis ont la signification qui leur est attribuée dans le Prospectus daté du 23 janvier 2024 et dans les statuts datés du 6 novembre 2023.

Les actionnaires de la Société peuvent obtenir le Prospectus, les PRIIP KID, le dernier rapport annuel ou semestriel et une copie des statuts gratuitement auprès du siège social de la Société ou à l'adresse Internet **www.credit-suisse.com**.

Luxembourg, le 3 juin 2024

Le Conseil d'administration